



AUTO-MOTO ECOLE.

4 place du marché 17530 ARVERT.

0546365322/0679443265.espaceconduite17@gmail.com. WWW.espaceconduite17.fr

PROGRAMME DE FORMATION POUR LE PASSAGE DE BOITE AUTOMATIQUE EN BOITE MANUELLE.

La formation est réalisée sous la présence constante d'un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

La formation, d'une durée de 7 heures au minimum est réalisée a bord d'un véhicule équipé d'une boîte de vitesse manuelle.

La formation débute dans un trafic faible ou nul, et se poursuit dans des situations et conditions variées.

A l'issue de la formation, le conducteur devra être en capacité d'utiliser en sécurité un véhicule a changement de vitesse manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Structure et organisation de la formation.

Séquence 1 :

Dans un trafic faible ou nul, l'élève doit acquérir les compétences suivantes :

- Maîtriser l'embrayage pour assurer un départ, un démarrage en côte, des manœuvres dans les conditions de sa sécurité et celle des autres.

Séquence 2 :

- Dans des situations variées, simples et complexes, l'élève devra maîtriser les changements de vitesses et adopter les techniques de l'éco-conduite.
- L'élève devra être en capacité de gérer ses allures et trajectoires en s'adaptant aux conditions de circulation et a l'environnement.

Durée, pré-requis et suivi de la formation.

Cette préparation a la conduite est d'une durée de 7 heures au minimum.

Il faut être titulaire d'un permis B avec la restriction « boîte automatique » .

L'enseignant réalisera un bilan détaillé de votre progression.

Validation.

Attestation de formation qui permet de conduire en attendant d'obtenir un nouveau permis de conduire.

Les démarches pour l'obtention de ce permis sont réalisées par l'établissement d'enseignement.